

Conduite accompagnée | Boîte manuelle | Avec Code

Une fois passée la porte de l'auto-école, vous serez **accueilli par Karine ou Michel**, qui vous expliqueront les différentes étapes de votre parcours de formation ainsi que son déroulement. L'objectif général de la formation est que chaque conducteur débutant puisse acquérir des savoirs, des savoir-être, des savoirs-faire et des savoirs-devenir, afin de lui permettre d'adopter une **conduite prudente**, **bienveillante et responsable**.

1 L'ÉVALUATION

Elle est obligatoire. C'est ce qu'on appelle l'évaluation initiale, sous forme de tests psychotechniques qui nous permettront d'évaluer vos différentes aptitudes cognitives comme le temps de réaction, la mémoire à court terme, la largeur du champ de vision, la concentration, l'obéissance aux règles, la coordination mains/regard...

Cette évaluation dure 50 minutes et s'effectue sur tablette dans l'auto-école. Le résultat final nous permettra de connaître le volume d'heures prévisionnel de conduite dont vous pourriez avoir besoin.

Une fois l'évaluation effectuée, vous pourrez alors vous inscrire.

2 L'INSCRIPTION

Lors de l'inscription, nous vous remettrons votre livret d'apprentissage de la conduite.

3 LA CONDUITE

Nous commencerons par mettre en place, en fonction de vos disponibilités et des nôtres, votre planning conduit. Nous débutons par des leçons d'une durée de 1h30, puis de 2h. Cette modulation d'heures est modifiable en fonction de votre niveau de conduite observé par le formateur lors des leçons. A savoir que la loi impose **20 heures minimum de formation pratique**.

Durant votre formation à la conduite vous garderez le même enseignant, à moins que vous n'ayez pas un bon contact avec celui-ci, et que vous désiriez en changer. Nous sommes particulièrement à l'écoute de nos élèves sur ce point.

Pour plus de commodité, il est possible sur simple demande que l'enseignant vienne vous chercher et vous déposer à votre domicile lors des heures de conduite.

Le livret d'apprentissage que nous vous avons remis lors de votre inscription, vous sera **demandé pour chaque leçon de conduite**, il est **obligatoire** et permettra de suivre votre progression.

Nous nous engageons à vous délivrer une **formation conforme au référentiel** pour l'éducation à une mobilité citoyenne défini par l'autorité administrative.

L'APPRENTISSAGE

COMMENT SE DÉCOMPOSE UNE HEURE DE LEÇON DE CONDUITE?

- 5 minutes pour la définition des compétences en se référant au livret d'apprentissage
- 45 à 50 minutes de conduite effective pour travailler les compétences définis et évaluer les apprentissages
- 5 à 10 minutes pour le bilan et les commentaires pédagogiques inclus dans les annotations sur le livret d'apprentissage

Comme indiqué sur votre livret, l'objectif de l'apprentissage de la conduite est l'acquisition des quatre compétences suivantes :

COMPÉTENCE 1 : MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

Elle est relative aux différentes techniques de volant : le regard, le fait de savoir passer les vitesses, le démarrage en côte, la marche arrière, le demi-tour et les contrôles. Pour cette compétence, nous restons dans les villages. En effet, c'est le début de votre formation, cela génère du stress et de la fatigue. Nous préférons donc un trafic faible ou nul pour que vous puissiez évoluer dans des bonnes conditions de départ.

COMPÉTENCE 2: APPRÉHENDER LA ROUTE, CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES

Elle porte sur les différents types d'intersections et leur passage, comme les priorités à droite, cédez-le-passage, giratoires. Pour cette étape, nous partirons rouler sur Nîmes en fonction de votre niveau.

COMPÉTENCE 3 : CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES, PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

Nous y aborderons les virages sur des petites routes de campagne, le gabarit dans les petites rues de Nîmes, le stationnement pour tout ce concerne le créneau bataille. Nous finirons par le centre-ville de Nîmes, toujours pour que vous puissiez apprendre à partager la route avec différents usagers et notamment les plus vulnérables.

COMPÉTENCE 4: PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

Elle portera essentiellement sur l'autoroute, afin de savoir utiliser les voies d'insertion, de décélération, d'entrecroisement, ainsi que de savoir gérer un dépassement.

Nous terminerons cette 4ème compétence par la capacité à savoir suivre un itinéraire de manière autonome, où à la sortie de l'autoroute, nous vous indiquerons un itinéraire à suivre.

A la fin de chaque compétence nous faisons ensemble un bilan, et nous vous demandons d'effectuer un parcours (les directions vous seront indiquées) d'une manière autonome.

Une fois que vous aurez acquis ces 4 compétences, il sera temps de passer au rendez-vous préalable.

LE RENDEZ-VOUS PREALABLE

Lors de ce rendez-vous, seront présents, en plus de l'enseignant, vos futurs accompagnateurs. Ceux ci devront avoir obtenu leur permis de la catégorie B depuis au moins cinq ans, sans aucune suspension (condamnation).

Le rendez-vous se compose d'une partie conduite et d'une partie théorique :

LA PARTIE CONDUITE : il s'agit d'un parcours sur route qui permettra à l'enseignant de vous faire partager ses observations concernant les points à approfondir. Ce parcours partira de l'autoécole, et sera effectué en et hors d'agglomération.

Il y aura une phase de passage d'intersection, (rond point, priorité à droite) qui nous permettra de refaire un point avec les accompagnateurs quant à la bonne façon de faire face à différentes situations.

Une manœuvre sera demandée, demi- tour ou stationnement, par exemple un créneau. Nous ferons aussi une insertion sur voie rapide avec possibilité d'effectuer un dépassement sur une 2X2 voies.

Au retour à l'auto école, nous noterons sur un bilan de conduite les diverses observations afin que vous puissiez avoir une trace écrite qui vous servira de tuteur pendant votre conduite hors auto-école.

LA PARTIE THEORIQUE : c'est un moment de partage entre l'enseignant, les accompagnateurs et l'élève conducteur, l'occasion de répondre à toutes les interrogations concernant la phase de conduite hors auto-école.

Nous vous expliqueront aussi la manière de remplir le livret d'apprentissage .En effet il vous faudra noter vos parcours, conditions dans lesquels ils ont été effectués (météo , trafic) etc.., ainsi que le nombre de kilomètres accomplis.

Un guide de l'accompagnateur vous sera remis, qui vous donne plusieurs conseils quant à la gestion relationnelle avec l'élève conducteur, ainsi qu'un rétroviseur intérieur à ventouse pour appréhender la route de manière plus sécurisée.

Attention : la conduite accompagnée n'est pour l'instant possible qu'à travers le territoire français uniquement. Les limitations de vitesse sont les même que pour les jeunes conducteurs.

PHASE DE CONDUITE HORS AUTO-ECOLE

A l'issu du rendez-vous préalable, vous pourrez commencer votre expérience de conduite avec vos accompagnateurs ; celle-ci devra durer au minimum un an.

Pendant cette période, le livret d'apprentissage sera considéré comme votre permis, prenez soin de toujours l'avoir avec vous! Une assurance est évidemment obligatoire. La première phase de conduite hors autoécole doit être menée de façon progressive.

Nous avons la chance d'être dans une région qui le permet. Nous vous conseillons de prendre le temps de vous familiariser avec souvent un autre véhicule, une autre ambiance , un autre relationnel, tout ceci au travers de trajets connus et sur un laps de temps raisonnable.

La conduite demande beaucoup de concentration, on estime qu'au bout de 20mn, un élève a une baisse significative de la vigilance, l'expérience fera que ce délais s'allongera au fil du temps.

L'objectif sera de varier par la suite les situations de conduite en alternant la conduite hors et en agglomération. Vous devez avoir parcouru un minimum de 1500 km pour passer à l'étape suivante, mais si vous en ressentez le besoin, vous pouvez conduire plus, c'est à vous d'en décider en fonction de votre ressenti au volant.

Une fois que vous serez suffisamment à l'aise au volant, nous vous invitons à nous recontacter, afin de fixer ensemble le 1er rendez-vous pédagogique.

LE PREMIER RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUE

Il se compose d'une heure de conduite, au cours de laquelle l'enseignant, à l'aide du bilan de conduite, constatera les progrès accomplis et vous aidera si nécessaire à parfaire certains points. Par exemple, reprendre les bons repères pour les manoeuvres, ou le passage des intersections.

Le deuxième volet de ce rendez-vous se passera en salle, en petit groupe, avec d'autres accompagnateurs et élèves conducteurs.

L'enseignant animera une séance de deux heures basée sur un débriefing des situations vécues sur la route et vous proposera un débat sur des thèmes tels que la vitesse ou l'alcool, au travers d'études de cas ou d'activités adaptées. Tout cela ayant pour but de confronter plusieurs expériences afin de s'enrichir mutuellement.

Et vous voilà reparti pour minimum 1 500 km de plus! A ce niveau il vous sera profitable de varier au maximum les trajets afin de pouvoir traiter le plus de situations possibles, afin d'améliorer vos chances d'être un conducteur responsable et soucieux des autres.

Quand vous aurez effectué **au total 3 000 km minimum**, vous pourrez nous contacter pour faire votre deuxièmes rendez-vous pédagogique.

LE DEUXIEME RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUE

Le deuxième rendez-vous interviendra à l'approche de la date de votre permis, que vous pourrez passer des 17 ans .(Attention ce n'est qu'à l'âge de 18 ans que vous aurez le droit de conduire seul votre véhicule.) De ce fait, ce rendez-vous sera orienté de manière à vous sécuriser quant à l'examen de conduite.

Dans cette optique nous vous proposerons une mise en situation, en fait un examen blanc. L'enseignant tiendra le rôle de l'inspecteur, les accompagnateurs pourront ainsi observer le comportement de l'élève lors de l'examen. L'objectif étant de corriger d'éventuelles erreurs pour optimiser la réussite future au permis.

La notation de l'examen blanc vous sera remise en fin de rendez-vous.

La deuxième partie de ce rendez-vous se passera en salle, toujours avec d'autres participants. Le débat sera orienté dans un premier temps sur l'examen de conduite, avant d'aborder des thématiques comme l'alcool au volant.

Vous voici prêt pour la dernière étape : le passage de l'examen de conduite, qui aura lieu à Uzes ou à Sommières.

L'EXAMEN DE CONDUITE

Ultime phase de la formation : vous avez obtenu votre examen de code, et vous avez validé les quatre compétences requises pour la conduite : vous êtes donc prêt à passer votre examen de permis !

Le grand jour venu, nous vous donnons rendez-vous à l'auto-école. Vous aurez alors le choix entre vous rendre sur le centre aussi par votre propre moyen, ou vous y rendre avec votre enseignant.

Vous passerez votre examen soit sur le centre de Sommières, soit sur le centre d'Uzès. La **durée de l'épreuve est officiellement de 32 minutes**, dont 25 minutes de conduite effective.

Vous serez noté sur un maximum de 31 points, et il vous faudra atteindre au moins 20 points pour obtenir le permis, sous réserve de ne pas faire de faute éliminatoire.

Lorsque vient votre tour, vous serez invité à prendre place au poste de conduite.

L'inspecteur viendra vous rejoindre et s'installera dans le véhicule avec l'enseignant.

Avant toute chose vous devrez présenter une pièce d'identité valide à l'inspecteur, ainsi que le livret pour ceux qui ont suivi une conduite accompagnée, et éventuellement d'autres documents pour les cas particuliers.

Ensuite, il faudra procéder aux différents réglages pour votre installation. Avant de partir, pensez à boucler votre ceinture et à vérifier que tous les passagers soient bien attachés et toutes les portes bien fermées.

Puis l'inspecteur vous donnera les consignes et vous dira ce qu'il attend de vous pour l'examen. Ce qui va être décrit ci-dessous ne sera pas forcément fait dans l'ordre indiqué.

L'inspecteur vous donnera les directions suffisamment à l'avance pour éviter d'être surpris, soit par indication droite / gauche, soit par panneau de direction.

Si une indication ne vous semble pas assez clair n'hésitez pas à le faire savoir.

Vous ferez de la conduite hors agglomération et en agglomération.

Il vous sera demandé **d'effectuer une manœuvre comportant une marche arrière**, que l'inspecteur choisira parmi ces 6 possibilités :

- la marche arrière en ligne droite
- la marche arrière en ligne courbe
- le stationnement en créneau
- le stationnement en bataille
- le stationnement en épi
- le demi-tour

Il n'est pas obligatoire de la réussir du premier coup, l'important étant la sécurité.

C'est généralement à ce moment-là que l'inspecteur vous posera trois questions :

- une question sur l'intérieur ou l'extérieur du véhicule
- une question de sécurité routière
- une question sur les premiers secours

Vous devrez également effectuer un **parcours autonome d'environ 5 minutes**, en une seule fois, ou deux manières fractionnées, ceci en suivant les panneaux de direction. Pour terminer, vous devrez exécuter un **arrêt de précision** (le long d'un trottoir ou un arrêt à un stop).

Le temps imparti touche à sa fin, il est temps de rejoindre le centre d'examen. Il ne vous reste plus qu'à attendre le résultat!

Celui-ci vous parviendra sous 2 jours en version papier ou par voie électronique, selon le support dont dispose l'inspecteur le jour de l'examen.

Pour la version électronique, rendez-vous sur le site de la sécurité routière pour l'imprimer, dans l'onglet "Résultats de permis". Munissez-vous de votre numéro de dossier (que vous retrouvez dans votre livret d'apprentissage c'est le NEPH).

Cette feuille tient lieu de permis provisoire en attendant de recevoir la version définitive à votre domicile. Elle est valable 4 mois au maximum. Si jamais vous n'avez rien reçu passé ce délai, contactez-nous.

Une fois votre permis obtenu, repassez nous voir à l'auto-école, nous aurons alors le plaisir de vous remettre votre petit A, et nous occuperons de votre demande de fabrication de permis.

AUTO-ÉCOLE DU GRIFFE | 9 route de Nîmes 30730 Saint-Mamert-du-Gard | 06 34 61 47 33 www.autoecole-du-griffe.fr | N° d'agrément : E1103042230 | Siret : 529 313 553 00016